

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet :

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA MISE A JOUR DU PLAN
D'EVACUATION INCENDIE DU SIEGE DE LA DIRECTION GENERALE

Référence du marché : PI_DT_118137

AVIS N° 172 / 26 / SBEE / DG / DT - PRMP / SP-PRMP / DCP / SPM du 15/9 2026

1. Le présent *Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) version n°2, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 04 juin 2026.
2. La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget autonome des fonds, afin de financer le **RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA MISE A JOUR DU PLAN D'EVACUATION INCENDIE DU SIEGE DE LA DIRECTION GENERALE.**
3. Les prestations comprennent la mise à jour du dispositif d'évacuation d'incendie du siège de la Direction Générale pour garantir une réaction efficace en cas de sinistre.

Spécifiquement, ces prestations visent à :

- Mettre à jour les cinq (05) plans d'évacuation (du RDC au 4ème étage) en se basant strictement sur les plans de masse réels de chaque étage ;
- Intégrer les identités actualisées des chargés d'évacuation (guides et serre-files) par palier, en s'assurant de leur présence effective et de la localisation de leurs bureaux sur les étages concernés ;
- Former les nouveaux chargés d'évacuation sur leurs rôles respectifs, le secourisme de base et l'utilisation des extincteurs.

Le délai de réalisation de la mission est d'un (01) mois.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
6. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
7. Le candidat présélectionné sera ensuite invité à présenter sa proposition technique et financière selon **la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).**

Handwritten signature and initials in blue ink.

NB: Il faut également noter que seul le cabinet qui présentera le meilleur niveau de qualification et d'expérience sera invité à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociation.

8. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

AL B n

9. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère ¹	Sous critères d'évaluation et note ²	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points . Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 point .	Le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours	25	- (Ancienne entreprise) Disposer d'un minimum de cinq (05) années d'expérience globale dans la gestion de la sécurité d'incendie. 25 points à raison de 05 points par expérience prouvée.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestations de service fait
		Entreprises naissantes et celles ayant moins de 03 années d'existence : Disposer d'un personnel d'encadrement constitué d'un chef de mission (BAC+5) sécurité incendie et secourisme (SST ou équivalent) ayant participé à la réalisation de trois (03) prestations sur la gestion de la sécurité incendie pour des immeubles de grande hauteur ou de type R+4 minimum en tant que chef de mission 25 points à raison de 05 points par expérience prouvée.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestations de service fait

¹ Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

² Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours.	50	- (Ancienne entreprise) Avoir deux (02) expériences avérées et prouvées dans le domaine de mis à jour du plan d'évacuation d'incendie au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours. 50 points à raison de 25 points par mission spécifique.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestations de service fait
		Entreprises naissantes et celles ayant moins de 03 années d'existence : Disposer d'un personnel d'encadrement constitué d'un chef de mission (BAC+5) en sécurité incendie et ayant été chef de mission dans deux (02) expériences avérées et prouvées dans le domaine de mise à jour du plan d'évacuation d'incendie au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours. 50 points à raison de 25 points par mission spécifique.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestations de service fait
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	- Présentation de l'organisation technique du cabinet : 02,5 points - Présentation de l'organisation managériale du cabinet : 02,5 points	Note de présentation du cabinet et organigramme de structure
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	- Un (1) Spécialiste en sécurité incendie (BAC+5) ayant une bonne maîtrise du DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) pour la mise à jour des plans de masse. Il doit justifier d'au moins cinq ans d'expérience dans la gestion de la sécurité incendie pour des immeubles de grande hauteur ou de type R+4 minimum. Des expériences spécifiques au domaine de l'énergie seraient un atout. 1,5 point pour la qualification,	Liste du personnel et copie légalisée des diplômes

		02 points pour le nombre d'années d'expériences générales et 1,5 point pour chaque expérience spécifique : 5 points. - Un (1) formateur certifié en sécurité incendie et secourisme (SST ou équivalent) (BAC+5) ayant une bonne connaissance des plans d'évacuation. Une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la conduite ou la participation à des missions similaires est requise. Une expérience pouvant justifier d'une bonne maîtrise du secteur énergétique béninois serait un véritable atout. 1,5 point pour la qualification, 02 points pour le nombre d'années d'expériences générales et 1,5 point pour chaque expérience spécifique : 5 points.	
TOTAL	100		



La note minimale requise pour être présélectionnée est de soixante-dix (70) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet ou la firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

En cas de même nombre d'expériences spécifiques, le candidat ayant réalisé le plus de missions spécifiques dans la sous-région (Espace CEDEAO) sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous Email : info_prmp@sbee.bj et prendre connaissance des documents de présélection au **bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures 00 min à 12 heures 30 min et de 14 heures 30 min à 17 heures 30 min (Heure locale : GMT+1) ou à l'adresse suivante : <https://marches-publics.sbee.bj/>.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 16/09/2026. Le dossier de présélection en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par voie électronique. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures 00 min à 12 heures 30 min et de 14 heures 30 min

à 17 heures 30 min (Heure locale : GMT+1) au plus tard le 15 Octobre 2026. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

13. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après salle 219 située au 2^{ème} étage du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, le 15 Octobre 2026 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1)
14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les **deux (02) jours** ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les **deux (02) jours** ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou du Directeur Général de la SBEE *doit intervenir dans un délai de trois (03) jours* ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation. 15/09/2026

Cotonou, le 15/09/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics



Jean-Luc YOFFOU

II- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/Récépissé de reconnaissance officielle et les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]* ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

